
Synthèse du COPIL du 14 10 2010

Thierry Fayret, Président du COPIL introduit la réunion. Ce COPIL est le second en deux ans. Il a pour objet de présenter et de valider le DOCOB travaillé en 2009 et 2010 par les trois groupes de travail créés en septembre 2008.

Jérémy Bourdoulous présente la méthodologie de recueil de données, d'élaboration du DOCOB et le processus de pré validation.

Depuis le printemps 2009 les groupes de travail ont été réunis trois fois séparément et une fois en commun. Le DOCOB a été présenté et discuté à mi parcours en octobre 2010.

Emmanuel Michalowski de la DREAL présente les évolutions réglementaires de l'évaluation des incidences.

Les habitats et les espèces identifiés dans le périmètre du site Natura 2000 sont en général en bon état de conservation.

Les problèmes de conservation portent sur les milieux humides herbacés qui subissent la dynamique naturelle de boisement. Ces habitats représentent quelques hectares dans le site. Il s'agit des tourbières, des landes et des prairies pauvres en éléments nutritifs.

Une deuxième cause de perte de qualité des habitats d'intérêt européen est les espèces invasives. La Spartine à Fleure alternes envahie les prés salés et le Rhododendron et le Laurier palme, les forêts.

Des mesures de gestion contractuelles sont programmées pour l'ensemble des habitats et des espèces.

Des mesures de gestion non contractuelles sont également prévues. Elles sont de l'ordre de la communication, sensibilisation.

La charte du site Natura 2000 est incluse au DOCOB. Elle est construite par grands habitats : forêts, rochers, rivière, ...

Des Mesures Agri Environnementales seront construites dès que le DOCOB sera approuvé.

Enfin des priorités d'intervention sont définies par grands habitats. Cela doit être utilisé comme un cadre pour faire des choix mais la hiérarchisation n'est pas rigide.

Jérémy Bourdoulous précise que suite à la réunion de pré validation en date du 15 09 2010 quelques remarques sont remontées :

- les légendes des cartographies concernant les zonages de l'état sanitaire des coquillages sont à reprendre (CRCBN),
- les hiérarchisations des enjeux écologiques et des priorités doivent tenir compte des habitats prioritaires,
- quelques précisions ont été apportées par le CRPF Bretagne.

Ces remarques ne modifient pas la teneur du DOCOB elles sont donc validées. Une version numérique tenant compte de dernières remarques sera diffusée sous format numérique aux membres du COPIL (cd).

Thierry Fayret demande à l'assemblée de se positionner sur le DOCOB. Aucun vote contre, le Syndicat des Forestiers du Finistère s'abstient.

Emmanuel Michalowski et Thierry Fayret signalent que le DOCOB sera considéré comme validé dès lors qu'il sera approuvé par le Préfet Maritime, les services de la marine nationale, de l'armée et par le Préfet du Finistère. Le préfet du Finistère prendra ensuite un arrêté.

Emmanuel Michalowski présente l'avenir du DOCOB : l'animation.

Thierry Fayret précise que les services du SBE se tiennent à la disposition des porteurs de projets afin de leur fournir les éléments naturalistes pour monter leur dossier d'évaluation des incidences. Il rappelle ensuite que les services du SBE se tiennent à la disposition de tous pour monter les contrats Natura 2000. Il clos la réunion.

Etaient présents :

- M. Masquelier Philippe, SBE,
- M. Poupart Philippe, DDTM,
- M. Fayret Thierry, Président du SBE,
- Mme Le Men Gwenola, SBE,
- M. Le Gall Jean-Pierre, BV SEPNB,
- M. Michalowski Emmanuel, DREAL,
- Mme. Jégou Anne-Marie, CPIE Elorn,
- M. Castrec Philippe, DDTM,
- M. Collec François, Maire de Loperhet,
- M. Manac'h Bernard, Président du SIPP,
- M. Yvenc François, mairie de La Martyre,
- M. Belbeoc'h Jean-Jacques, mairie de Plougastel,
- M. Troadec Laurent, AGSEL,
- M. Kermarrec Jean-Yves, Président de l'AAPPMA de l'Elorn,
- M. Colin Jean-Yves, Directeur, Alligators de l'Elorn,
- M. Cevaër Lucien, PNRA,
- Mme. Carrof Catherine, GMB,
- M. Verlut Paul, Marine,
- M. Raillard David, Marine,
- Mme. Le Saint Caroline, CRCBN,
- M. Hervé Jean, FDAPPMA,
- M. Jouaillec Louis, SFF,
- M. Ricou Hervé, AMF,
- M. Bars Alain, CPIE Elorn,
- M. Le Lann Bruno, SP Brest,
- M. Kergoat Steven, Langazel,
- Mme. Alary Sandrine, langazel,
- M. Vigouroux Lucien, Mairie de Pencran,
- M. Cadiou François,
- M. Bourdoulous Jérémie, SBE.

Etaient excusés :

- Mme. Claisse Laurence, mairie de Landivisiau.
- M. Bail Claude, mairie de La Forest-Landerneau,
- Mme. Lancien Marie-Thérèse, Maire de Commana,
- M. le Maire de Ploudiry,
- M. le Directeur de l'ONEMA de l'agence de Rennes,